

JEAN-FRANÇOIS HUSSON

Secrétaire général du CRAIG (Centre de recherche en action publique, intégration et gouvernance)



ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Jean-François Husson est une personnalité bien connue des municipalistes. Expert reconnu en matière de finances locales, il est en effet souvent intervenu comme orateur lors d'événements organisés en collaboration avec l'UVCW. Alors qu'il vient de créer une nouvelle asbl baptisée CRAIG (Centre de Recherche en Action publique, Intégration et Gouvernance) dont le but est de confronter le monde de la recherche académique aux décideurs et praticiens locaux, il était intéressant de rencontrer Jean-François Husson pour qu'il nous parle de son nouveau bébé, mais aussi de l'avenir difficile des finances locales. Car l'homme a beaucoup d'idées encourageantes à partager en cette matière.

Monsieur Husson, pouvez-vous nous dire qui vous êtes et comment votre nouvelle asbl s'est créée ?

Durant ma carrière, j'ai été actif dans divers cabinets ministériels, mais aussi au sein du Conseil supérieur des Finances où je m'occupais plus précisément des pouvoirs locaux. Les gens me connaissent notamment car j'étais, jusqu'il y a peu, employé par le Cifop, le

Centre interuniversitaire de Formation permanente, où j'ai notamment développé un département « prospective urbaine ». C'est dans ce cadre que j'ai été amené à organiser plusieurs colloques en collaboration avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie autour des finances locales, principalement. À côté de ça, je suis aussi intervenu sur les modules financiers de plusieurs schémas de

structure, notamment à Namur et à Braine-l'Alleud. Il y a quelques mois, j'ai quitté le Cifop pour créer, avec quelques amis, une nouvelle asbl baptisée CRAIG, pour Centre de Recherche en Action publique, Intégration et Gouvernance, dont le but est de mettre des chercheurs académiques en contact avec des décideurs et des praticiens. Pour moi, les deux mondes ne se parlent pas assez, c'est certain. L'idée est donc de faciliter les contacts des chercheurs vers les praticiens, mais aussi des praticiens vers les chercheurs.

Quels sont les sujets qui vous intéressent le plus en ce qui concerne les pouvoirs locaux en Wallonie ?

Ce sont les thématiques « finances » qui m'intéressent le plus. C'est normal. Je suis économiste de formation et j'ai toujours travaillé dans le champ des finances publiques. En fin d'études, j'ai consacré mon mémoire à la répartition du Fonds des communes. Ce qui m'a valu, notamment, d'être auditionné au Parlement wallon lorsque le dernier décret a été adopté. Mais qui dit Fonds des communes dit liens avec la fiscalité, avec la population, avec l'aménagement du territoire, ... Avec le Fonds des communes, on touche donc à tout ce qui concerne les pouvoirs locaux, finalement.

Quel est votre avis sur la situation financière des pays européens ? La Belgique est-elle une exception à la règle en ce qui concerne la crise financière ?

La situation n'est pas simple. Il y a des pays qui ont relativement peu de problèmes en l'état actuel des choses : l'Allemagne ou le Grand Duché du Luxembourg. Il y a des pays qui sont, par contre, dans une situation dramatique : la Grèce, l'Espagne et le Portugal. Et il y a des pays qui sont un petit peu entre les deux. C'est le cas de la France et de la Belgique. La première chose à retenir de la crise financière, pour moi, c'est qu'elle met en avant des problèmes qui n'ont pas été résolus précédemment. Le cas des pensions en est un bel exemple. Certaines des propositions qui sont sur la table depuis quelques semaines reprennent des idées qui avaient déjà été avancées en 1995. C'est vrai aussi pour la dette. Dans les années 2000, les gouvernements des pays d'Europe se sont dit que la situation économique allait perdurer et que la dette allait se réduire naturellement. On a donc relâché un peu la pression. Ce qu'on peut comprendre à cause des mesures d'austérité. Quand un problème survient, c'est en effet difficile de replonger dans l'endettement pour aller rechercher des moyens.

Quelle est la préoccupation principale des pays européens aujourd'hui, selon vous ?

Il s'agit de faire des économies ou de trouver de nouvelles recettes sans saper la croissance. Une solution serait d'accélérer les investissements plutôt que de les retarder. Une fois sortis de la crise, pour autant qu'on en sorte un jour, les investissements ne seraient alors plus à faire. Et pourtant, en France, en Angleterre ou en Belgique, l'histoire financière montre que, en période plus florissante, les pays prennent la décision de ne pas mettre trop d'argent de côté pour assainir la situation. Les pays répondent ainsi plutôt à des demandes à court terme, des demandes légitimes, soit, mais qui ont des conséquences désastreuses par la suite.

Et concernant plus particulièrement la Belgique, quelles sont les solutions qui vous semblent intéressantes ?

Il y a deux éléments relativement favorables pour la Belgique : nous devons affronter une grosse dette publique, mais nous profitons également d'une grosse capacité de mobilisation de l'épargne nationale, comme l'a clairement démontré la précédente émission de bons d'État. C'est d'ailleurs un des arguments que la Belgique avait utilisés en 1992 pour entrer dans la zone Euro : la dette belge est essentiellement détenue par les Belges. 10 % de la dette publique belge est, de plus, détenue par les pouvoirs publics belges. Le deuxième élément propre à la Belgique, c'est qu'il existe une certaine concertation budgétaire avec, cependant, des positionnements antagonistes entre l'État fédéral et les Communautés et Régions. Le point faible de ce mécanisme de concertation, c'est que les pouvoirs locaux, depuis le début des années 2000, jouent un rôle de plus en plus important en termes de solde, de dette, de trésorerie, mais qu'ils ne sont pas autour de la table lorsque des décisions sont prises. Pour moi, il s'agit là de l'étape suivante pour améliorer la concertation budgétaire au niveau intra-belge.

Revoir la manière dont les différents niveaux de pouvoir fonctionnent en Belgique ne serait-elle pas aussi une possibilité de réponse à la crise financière ?

Si, parce que je pense qu'une institution ne se justifie que par le service qu'elle apporte au citoyen. Et donc, il faut que l'on puisse remettre en cause différentes structures. Je pense

qu'il faut concentrer les moyens là où ils répondent le mieux aux besoins des gens. Il faut donc se recentrer sur les trois niveaux qui ont le plus de légitimité via leur pouvoir fiscal : la commune, la Région et l'État fédéral, même si la légitimité de l'État fédéral est parfois contestée côté flamand du pays. C'est vrai que, selon moi, il s'agit d'un débat important pour l'avenir des finances en Belgique.

Quelle est votre analyse de la situation financière des communes wallonnes aujourd'hui ? Certaines recettes sont-elles « exportables » ?

En ce qui concerne les recettes exportables, il faut mettre des outils à disposition des communes, comme l'Union des Villes et Communes de Wallonie le fait de plus en plus. Les communes doivent prendre du recul et échanger des bonnes pratiques. À mon sens, il y a des recettes qui peuvent être transposées, d'autres pas. Je pense que toute idée est bonne à prendre en ce domaine. Je pense, par exemple, aux synergies intra-communales, aux convergences avec tous les satellites : les fabriques d'église, les zones de police... Je pense que là, il y a beaucoup de flexibilité à trouver, indépendamment d'autres méthodes de gestion. Le plan stratégique communal peut aussi être un outil nécessaire aux communes pour établir certaines priorités. Ce qui n'est pas toujours évident pour les communes aujourd'hui confrontées à une question essentielle : où mettre les priorités financières quand les moyens se réduisent ? Parce qu'il faut en faire plus avec autant et qu'il y a moins de recettes fiscales qu'avant.

Les communes wallonnes pourront-elles trouver des solutions locales à la crise ?

Je pense qu'il y a beaucoup de créativité et de dynamisme du côté local. Je serais, a priori, plutôt optimiste. D'autant plus que je vois qu'il y a une volonté de la part de l'Union de stimuler la réflexion, de favoriser les échanges entre les mandataires, entre les grades

“

IL FAUDRA ARRIVER AU DROIT DE TIRAGE

”

légaux. Je serais donc résolument optimiste. C'est plutôt une bonne chose, vu les défis qui se présentent maintenant aux communes.

Justement, quels sont ces défis? Le financement des pensions, sans doute?

Oui, il y a les pensions. Certaines communes sont heureusement attentives à l'impact du vieillissement de la population dans les perspectives futures en matière d'additionnels. On sait tous que le vieillissement va amener moins de recettes, plus de dépenses. Et ça, je pense qu'il faut pouvoir l'anticiper. Et puis, il faut aussi appréhender le problème des pensions du point de vue du personnel communal, avec la problématique contractuel-statutaire, mais aussi avec la problématique des pensions des policiers, avec leurs différentes interrelations. Il faut donc gérer les effectifs communaux pour pouvoir, dans certains cas, anticiper certains départs et s'assurer qu'une expertise sera maintenue. Il faut voir, dans le cadre de l'évaluation des différents secteurs d'activités, s'il y a un secteur dont le mode opératoire est fortement remis en cause par un changement d'environnement, d'outils ou d'équipement. C'est peut-être l'occasion de ne pas remplacer tous les postes vacants, ou de revoir le nombre de postes vacants dans le secteur en question. Cela peut aussi être l'occasion de réallouer des moyens vers d'autres secteurs plus demandeurs.

Autre chose?

Oui, le coût de l'énergie. On sait que, de manière directe ou indirecte, l'énergie consommée au niveau des bâtiments représente un grand défi. Le coût de l'énergie ne va pas se réduire dans le long terme. Je pense que, là aussi, il y a toute une réflexion à avoir pour anticiper des coûts futurs qui pourraient être terriblement lourds pour la commune. Donc, l'argent qui s'en va dans les factures énergétiques devrait, selon moi, servir à d'autres politiques, qui sont plus directement liées au service rendu aux usagers.

Quelles sont dès lors les opportunités qui s'offrent à la commune?

Le vrai défi est à trouver du côté fiscal et budgétaire. Faire autant ou plus avec moins d'argent, c'est finalement aussi une belle opportunité. Nous avons désormais des questions à nous poser par rapport aux structures internes wallonnes: quel rôle doit jouer la commune à l'avenir, quel est le rôle des coopérations de communes dans l'organisation de l'espace entre la commune et la Région, mais aussi par rapport à certaines attributions? C'est l'occasion, dans certains cas, de remettre sur le tapis toute une série de grands fondements. Continuera-t-on à faire des choses seul, ou avec l'associatif, ou avec d'autres communes ou d'autres niveaux de pouvoir? Rediscuter, donc, et, éventuellement, réallouer des ressources.

Vous connaissez bien les revendications de l'Union. Quel est votre avis sur le Plan stratégique transversal aujourd'hui défendu par l'Union?

Je soutiens la démarche à 100%. C'est un outil indispensable car les déclarations de politique générale, en début de législature, sont trop larges. Il y a aussi certaines décisions, certaines infrastructures socioculturelles par exemple, où le dossier ne va pas être appréhendé dans sa globalité. L'administration examine éventuellement le dossier d'investissement mais pas le fonctionnement où l'animation qui devrait l'accompagner. Dans d'autres cas encore, il y a des orientations qui sont prises sans que l'on se donne les outils nécessaires à sa mise en œuvre. Systématiser tout cela permettra d'obtenir des signaux d'alarme plus tôt, de mieux cibler certaines choses, de faire des analyses multicritères. Je pense aussi que c'est

important, pour pouvoir faire, par la suite, certains arbitrages et établir certaines priorités, pour arriver à des débats et à des choix fondamentaux.

Il est aussi question d'inciter les communes à constituer un comité de direction en leur sein...

Avoir un comité de direction avec un rôle arbitral en interne, ça me semble tout à fait favorable. Un comité de direction, via un outil comme le PST, permettra d'éviter les asymétries. Et donc, il y aura plus de transparence et plus d'échanges. Pour moi, c'est très enrichissant en termes de motivation et de suivi.

Le droit de tirage pourrait-il être, selon vous, l'une des solutions financières pour la commune?

Oui. C'est une formule que je soutiens également à 100%. D'une part, ça permet d'objectiver l'attribution des moyens au niveau des travaux subsidiés. Ça permet aussi dans certains cas d'avoir une meilleure programmation. Je pense que ça permet de conforter l'autonomie communale, tout en n'entravant pas non plus la possibilité pour la Région, suivant certaines modalités de mise en œuvre, de choisir des priorités. Cela permettrait aussi de simplifier les démarches.

On réfléchirait aussi désormais en termes de stratégie, et non plus en termes de recherche de subsides...

Tout à fait. Entre 1994 et 2000, le nombre d'allocations de base contenant les subsides aux pouvoirs locaux dans le budget de la Région wallonne a doublé. Deux fois plus de robinets, donc, mais qui donnent de tout petits filets d'eau. L'effet de levier, par rapport à la mise en œuvre de politiques régionales, était donc quasiment inexistant. Cela a eu pour effet que certaines communes ont engagé des personnes destinées à aller à la chasse aux subsides. Cela amenait malheureusement un coût administratif énorme parce que chaque aide a son propre canevas administratif. Avec le même montant de subsides, nous pourrions donc avoir des effets levier beaucoup plus importants.

On est ici très clairement confronté à une logique politique, pas à une logique financière...

Tout à fait. Mais il faudra arriver au droit de tirage. C'est un combat important, tant pour la démocratie locale que pour l'efficacité des politiques communales et des politiques publiques d'un point de vue général.

Pour conclure, nous vous laissons la parole sur un autre sujet qui vous passionne également: les cultes...

C'est vrai que la Wallonie est la seule partie du pays qui n'a pas encore adopté de disposition décrétable depuis le transfert de la compétence au 1^{er} janvier 2002. Là aussi, on pourrait peut-être simplifier certaines démarches, renforcer les partenariats entre les établissements culturels et les communes ou les provinces. Mais derrière cela, je pense qu'il y a deux principaux enjeux. Le premier, c'est le nombre de lieux de culte catholique, par rapport à une participation dominicale qui n'est plus ce qu'elle était. La deuxième chose, c'est que la réaffectation de certains lieux de culte ne permettra pas de faire des économies. Il faudra sans doute réfléchir, au niveau local, sur un autre « vivre ensemble » au niveau religieux. Sinon, le changement s'imposera de lui-même, ce qui n'est pas à souhaiter.



Pour plus d'infos

CRAIG asbl - www.centre-craig.org